

Le Chef
du
Département Politique
fédéral

Berne, le 31 juillet 1942.

Personnelle et confidentielle.

Monsieur de S t e i g e r , Conseiller fédéral,
 Chef du Département de Justice et Police,

B e r n e .

Mon cher Collègue,

Lundi ou mardi au plus tard, vous recevrez, enfin mise au point, la détermination de mon Département sur l'affaire Staiger, Buehler et consorts, pour laquelle vous avez bien voulu nous consulter.

Je m'excuse du retard: j'en prends la responsabilité. J'ai voulu regarder personnellement le dossier, parce que j'attache une grosse importance à la manière dont la procédure se déroulera.

C'est précisément pourquoi je me permets cette lettre personnelle.

Je ne puis vous cacher mon inquiétude:

La tension internationale augmente et ira s'aggravant.

Le premier je sais que toute faiblesse sur une question essentielle serait exploitée contre nous et qu'il convient de se montrer ferme. Aussi, sur le principe, je n'ai aucune observation à formuler.

Mais quand on sait les intérêts considérables qui peuvent brusquement être mis en jeu, la gravité des décisions que nous aurions à prendre, les risques qu'elles comporteraient pour le présent et pour l'avenir, nous avons aussi le devoir primordial de tout faire pour que cette tension internationale ne s'aggrave pas



sans nécessité et ne conduise pas à une situation "cruciale".

C'est surtout le procès qui me préoccupe. Il ne manquera pas de jeter le trouble dans le pays, l'excitation dans les esprits, de provoquer des réactions imprévues, irréfléchies et inopportunes.

Avec un nombre d'accusés aussi considérable, doublés d'avocats qui ne songeront qu'à des succès personnels et dont quelques-uns seront peut-être poussés par des passions politiques partisans, nous pourrions avoir un spectacle qui rappellerait davantage ceux du cirque que celui du forum: en allemand, on dirait un théâtre.

C'est pourquoi j'attache une grande importance à ce qu'on réduise au strict minimum le nombre des accusés, qu'on ne s'en prenne qu'à ceux qui incontestablement sont coupables, gravement coupables, et doivent être sérieusement punis, en laissant tout le menu fretin - si j'ose employer cette expression familière, les épices et la sauce - de côté.

La publicité qui sera donnée doit aussi retenir toute notre attention, et les instructions destinées à la presse.

Il va sans dire que la personne du président jouera un rôle considérable. Il faut que la direction des débats soit ferme, sans passion, vraiment neutre, avec un sens politique certain.

On pourrait en dire autant du représentant du Ministère public.

Enfin, le choix des avocats, les pièces à porter à leur connaissance, tout cela exige cette fois-ci une préparation minutieuse.

Je sais qu'il me suffira de le souligner pour être assuré de tout votre concours à cet effet.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les agents officiels allemands impliqués, ce qui me préoccupe ce n'est pas uniquement les

répercussions éventuelles sur la situation de nos propres agents au nord. Mais évidemment je ne puis oublier - quoiqu'il s'agisse d'un domaine différent - la mansuétude et la tolérance dont nous avons fait preuve envers d'autres. L'équilibre a été manifestement rompu. On le sait. Déjà on nous annonce des mesures économiques graves. Si elles étaient appliquées, ce sont elles qui pourraient entraîner assez rapidement un affaiblissement considérable de notre force de résistance. C'est pourquoi il y faut songer dès maintenant.

Sans doute les considérations qui précèdent n'ont pas un caractère bien juridique, elles sont essentiellement politiques et opportunes. Mais n'est-ce pas mon rôle de les mettre en lumière et d'insister quand elles ont une force particulière ? Aussi vous serais-je reconnaissant de leur accorder toute l'attention qu'elles méritent.

Veillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

V. G. Golay